

VERSEMENT 1187 W

Description globale : Gestion financière du Conseil général de l'Aube

Dates extrêmes : 1985 - 1997

Importance matérielle : 47 articles

Service producteur : Conseil général, Direction des services financiers

Service versant :

Date d'entrée : Juillet 1997

Communicabilité maximum : Immédiate

Début communicabilité :

Fin communicabilité :

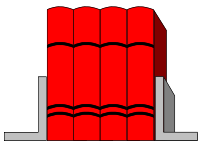
Date de rédaction du bordereau : octobre 1997
N° d'entrée : 16519
Cote de l'inventaire : B/ 1/AD/10/49

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1997 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

La Direction des services financiers Département élabore les documents budgétaires reflétant le fonctionnement de l'institution ainsi que les orientations décidées par les élus lors des sessions du Conseil général :
- les budgets primitifs, ;
- les décisions modificatives n° 1 et n° 2 (respectivement votées en mai et octobre de l'année budgétaire en cours) ;
- les comptes administratifs et leurs annexes, approuvés par les élus durant la session suivant la clôture des comptes au 31 décembre précédent.

Ces documents sont librement communicables au titre de la loi du 17 juillet 1978 sur le droit d'accès aux documents administratifs.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1 - 6	Budgets primitifs	1992 - 1997
7 - 31	Décisions modificatives n° 1 et n° 2	1985 - 1997
32 - 47	Comptes administratifs et pièces annexes	1985 - 1996

1187 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1 - 6	**Budgets primitifs**	**1992 - 1997**	
1	1992		
2	1993		
3	1994		
4	1995		
5	1996		
6	1997		
7 - 31	**Décisions modificatives n° 1 et n° 2**	**1985 - 1997**	
7	Décision modificative n° 1	1985	
8	Décision modificative n° 2	«	
9	Décision modificative n° 1	1986	
10	Décision modificative n° 2	«	
11	Décision modificative n° 1	1987	
12	Décision modificative n° 2	«	
13	Décision modificative n° 1	1988	
14	Décision modificative n° 2	«	
15	Décision modificative n° 1	1989	
16	Décision modificative n° 2	«	
17	Décision modificative n° 1	1990	
18	Décision modificative n° 2	«	
19	Décision modificative n° 1	1991	
20	Décision modificative n° 2	«	
21	Décision modificative n° 1	1992	
22	Décision modificative n° 2	«	
23	Décision modificative n° 1	1993	
24	Décision modificative n° 2	«	
25	Décision modificative n° 1	1994	
26	Décision modificative n° 2	«	
27	Décision modificative n° 1	1995	
28	Décision modificative n° 2	«	
29	Décision modificative n° 1	1996	
30	Décision modificative n° 2	«	
31	Décision modificative n° 1	1997	
32 - 47	**Comptes administratifs et pièces annexes**	**1985 - 1996**	
32	1985		
33	1986		

1187 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
32 - 47	**Comptes administratifs et pièces annexes (suite)**	**1985 - 1996**	
34	1987		
35	1988		
36	1989		
37	1990		
38	1991		
39	1992		
40	1993		
41	Pièces annexes règlementaires au Compte Administratif 1993	1992	
42	1994		
43	Pièces annexes règlementaires au Compte Administratif 1994	1993	
44	1995		
45	Pièces annexes règlementaires au Compte Administratif 1995	1994	
46	1996		
47	Pièces annexes règlementaires au Compte Administratif 1996	1995	